

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 1er mars 2011 à la salle du conseil située au 300-A Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents : M. SYLVAIN ROY, MAIRE
RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER
SERGE PELLETIER, CONSEILLER
PASCAL BOULAY, CONSEILLER
FERNAND OUELLET, CONSEILLER
TONY CHAREST, CONSEILLER

Est absente : Mme NANCY TREMBLAY, CONSEILLÈRE

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Sylvain Roy, maire. Mme Ginette Castonguay, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-03-2011

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pascal Boulay et résolu unanimement que l'ordre du jour du 1^{er} mars 2011 soit adopté en laissant le varia ouvert.

02-03-2011

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} FÉVRIER 2011

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu unanimement que le procès-verbal du 1^{er} février 2011 soit adopté tel que rédigé.

ARRIVÉE DE M. FERNAND OUELLET

RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait un suivi des dossiers du mois de janvier et informe les élus sur les dossiers à venir.

RAPPORT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

M. Sébastien Simard, agent de développement, fait un suivi sur les dossiers travaillés au cours du dernier mois et sur l'évolution de ceux-ci.

DÉPART À 21H25 DE M. TONY CHAREST ET M. PASCAL BOULAY

03-03-2011

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que les comptes à payer totalisant un montant de 24 530.91\$ soient acceptés et que les salaires du mois de janvier au montant de 3 156.64 \$ soient acceptés.

04-03-2011

ACCEPTATION DE L'AUGMENTATION DU LOYER DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que la modification au renouvellement du bail du loyer du bureau municipal (majoration de 2.4% du montant du loyer mensuel) soit acceptée. Le loyer sera dorénavant de 409.86\$ par mois.

05-03-2011

VALIDATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL POUR L'ENLÈVEMENT DES OBSTRUCTIONS MENAÇANTES

CONSIDÉRANT QUE, selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction

causant une menace immédiate et imminente ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Michel Bélanger, inspecteur municipal, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

06-03-2011

RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS SONT CONFORMES AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 119 661.\$ pour l'entretien du réseaux routier local pour l'année civile 2010 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. Raymond Frève, appuyé à l'unanimité et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité aux objectifs d'Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

15-03-2011

**RÉSOLUTION AFIN DE NOMMER UN DIRECTEUR-GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que M. Sébastien Simard soit nommé directeur-général et secrétaire-trésorier par intérim et que celui-ci soit autorisé à signer tous les effets bancaires et tous les documents municipaux à compter du 7 mars 2011.

DIVERS

- Mme Ginette Castonguay, directrice-générale de la municipalité de Saint-Joseph, dépose une lettre de démission.
- Rencontre avec Premier Tech le 21 mars 2011
- M. Serge Pelletier informe les membres du conseil sur certains points :
 - ramonage des cheminées (pour l'état de la cheminée sur leur rapport)
 - litige Caureq
 - Régie Kamloup
 - pompe à eau de la caserne

16-03-2011

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Raymond Frève, la séance est levée à 22h25.

SYLVAIN ROY, maire

SÉBASTIEN SIMARD, secrétaire-trésorier par intérim